

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE  
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE GUADELOUPE**

Séance du : 8 septembre 2021  
Date de la convocation : 2 septembre  
Membres en exercice : 7

**DELIBERATION N°BS2021-09-002/1  
ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU SMGEAG**

L'an deux-mille vingt et un, le huit septembre à neuf heures trente, le bureau syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

PRENOM	NOM	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	Présent	Absent	Absent excusé	Excusé représenté
Jean-Louis	FRANCISQUE	REGION Président	X			
Guy	LOSBAR	DEPARTEMENT	X			
Alain	LEON	CAGSC	X			
Claudine	BAJAZET	CANBT	X			
Fabert	MICHELY	CAP EXCELLENCE	X			
Jean	BARDAIL	CANGT	X			
Myriam- Lucie	BROSIUS	CARL	X			

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le bureau syndical peut valablement délibérer.

Madame Claudine BAJAZET est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**COURRIER ARRIVÉ LE:**

**17 SEP. 2021**

**S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE**

.../...

## LE BUREAU

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération N°CS 2021-09-001/1 portant élection du président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération N°BS2021-09-001/1 portant fixation du nombre de vice-présidents du SMGEAG ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;
- VU les résultats du scrutin.

**Considérant** qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

### DECIDE

**A l'unanimité des membres,**

**ARTICLE 1 : DE PROCLAMER** Madame Myriam-Lucie BROSIUS, représentante de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant, élue 1<sup>er</sup> vice-présidente et la déclare installée.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au Gosier, les jour, mois et an ci-dessus.



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

17 SEP. 2021

**PROCES-VERBAL****RELATIF A L'ELECTION DES VICE- PRESIDENTS****DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE GUADELOUPE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'an deux-mille vingt et un, le huit septembre, le bureau du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Président.

PRENOM	NOM	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	Présent	Absent	Absent excusé	Excusé représenté
Jean-Louis	FRANCISQUE	REGION	X Président			
Guy	LOSBAR	DEPARTEMENT	X			
Alain	LEON	CAGSC	X			
Claudine	BAJAZET	CANBT	X			
Fabert	MICHELY	CAP EXCELLENCE	X			
Jean	BARDAIL	CANGT	X			
Myriam- Lucie	BROSIUS	CARL	X			

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

Conformément aux articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Claudine BAJAZET est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal des membres.

Sept (7) conseillers sont présents, le président constate que les conditions de quorum sont réunies.

**1 - ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le bureau à l'élection des vice-présidents :

A l'issue de l'appel à candidatures lancé par Monsieur le Président,

Monsieur Guy LOSBAR propose la candidature de Madame Myriam-Lucie BROSIUS à la fonction de première vice-présidente qui l'accepte.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :

- **Résultat du premier tour de scrutin**

Un assesseur est désigné pour assurer le déroulement du vote : Monsieur Alain LEON, représentant de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- A) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- B) Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 7
- C) Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 0
- D) Nombre de suffrages exprimés (B-C) : 7
- E) Majorité absolue : 7

• **Proclamation de l'élection de la première vice-présidente**

Madame Myriam-Lucie BROSIUS ayant obtenu sept (7) voix soit la majorité absolue est proclamée première vice-présidente, elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

**2 – ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

Suite à l'appel à candidature, les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Monsieur Jean BARDAIL, représentant de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre.
- Monsieur Fabert MICHELY, représentant de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence.

• **Résultat du premier tour de scrutin**

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- A) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- B) Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 7
- C) Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 0
- D) Nombre de suffrages exprimés (B-C) : 7

Monsieur Jean BARDAIL obtient 5 voix.

Monsieur Fabert MICHELY obtient 2 voix.

• **Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

Monsieur Jean BARDAIL ayant obtenu 5 voix soit la majorité absolue est proclamé deuxième vice-président, il est immédiatement installé dans ses fonctions.

## 2- ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Suite à l'appel à candidature, les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Madame Claudine BAJAZET, représentante de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.
- Monsieur Fabert MICHELY, représentant de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence.
- Monsieur Alain LEON, représentant de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote conformément aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### • Résultat du premier tour de scrutin

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

A) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

B) Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 7

C) Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 0

D) Nombre de suffrages exprimés (B-C) : 7

Madame Claudine BAJAZET obtient 5 voix

Monsieur Fabert MICHELY obtient 1 voix

Monsieur Alain LEON obtient 1 voix








### • Proclamation de l'élection de la troisième vice-présidente

Madame Claudine BAJAZET ayant obtenu 5 voix soit la majorité absolue est proclamée troisième vice-présidente, elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Syndicat mixte de la gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe

## Premier tour de scrutin premier vice-président

Séance du Mercredi 1er Septembre 2021 - 9h30

Prénom	Nom	Collectivité de rattachement	Signature
Jean-Louis	FRANCISQUE	REGION – Président	
Guy	LOSBAR	DEPARTEMENT	
Alain	LEON	CAGSC	
Claudine	BAJAZET	CANBT	
Fabert	MICHELY	CAP EXCELLENCE	
Jean	BARDAIL	CANGT	
Myriam- Lucie	BROSIOUS	CARL	

COURRIER ARRIVÉ LE:








17 SEP. 2021

SPREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

Syndicat mixte de la gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe

## Premier tour de scrutin deuxième vice-président

Séance du Mercredi 1er Septembre 2021 - 9h30

Prénom	Nom	Collectivité de rattachement	Signature
Jean-Louis	FRANCISQUE	REGION – Président	
Guy	LOSBAR	DEPARTEMENT	
Alain	LEON	CAGSC	
Claudine	BAJAZET	CANBT	
Fabert	MICHELY	CAP EXCELLENCE	
Jean	BARDAIL	CANGT	
Myriam- Lucie	BROSIUS	CARL	

GOURRIER ANNIVE LE:


17 SEP. 2021

SPREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Syndicat mixte de la gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe

## Premier tour de scrutin troisième vice-président

Séance du Mercredi 1er Septembre 2021 - 9h30

Prénom	Nom	Collectivité de rattachement	Signature
Jean-Louis	FRANCISQUE	REGION – Président	
Guy	LOSBAR	DEPARTEMENT	
Alain	LEON	CAGSC	
Claudine	BAJAZET	CANBT	
Fabert	MICHELY	CAP EXCELLENCE	
Jean	BARDAIL	CANGT	
Myriam- Lucie	BROSIUS	CARL	

COURRIER ARRIVÉ LE:

17 SEP. 2021

SPREFECTURE DE PONTE-À-PITRE